

## 4 Certifications environnementales

### OBJECTIF

Connaître les labellisations existantes permettant de valoriser les bonnes pratiques environnementales ainsi que les outils d'évaluation et d'amélioration d'une démarche environnementale

**Ces outils permettent d'engager une démarche environnementale afin d'améliorer en continu ses pratiques. Ce sont également des moyens de communication, tant en interne qu'auprès du grand public.**

Les labels sont de deux types :

- Certains comme les normes de la série ISO 14 000 et le règlement EMAS, notamment, servent à faire reconnaître le processus conduisant à la maîtrise de l'impact environnemental.
- D'autres servent à faire reconnaître les qualités d'un produit (exemple : poulets Label Rouge, légumes AB). Toutefois, pour les produits alimentaires, la certification de qualité ne garantit pas une meilleure qualité gustative du produit par rapport à un autre produit non labélisé. De plus, la prise en compte de l'environnement n'est pas toujours certaine.

### Série de normes ISO 14 000 : Management environnemental

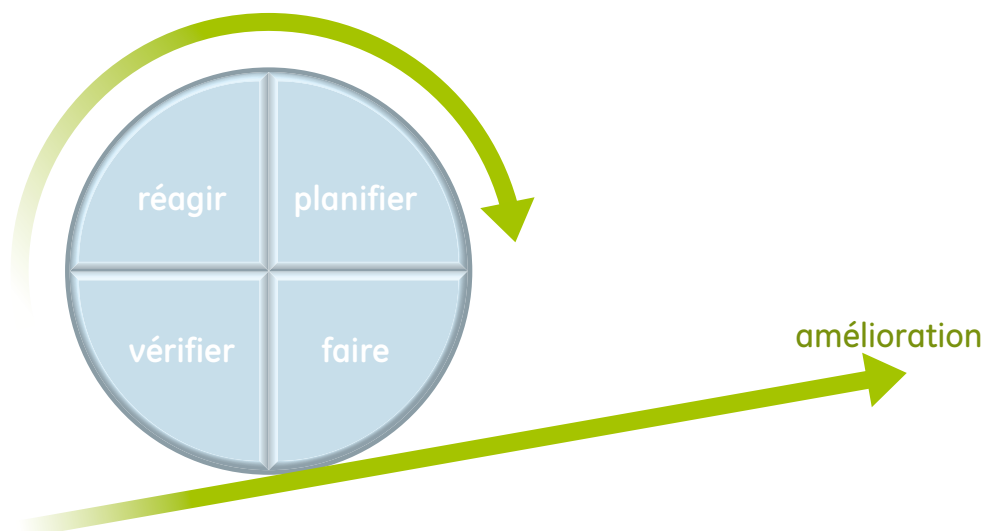
La série de normes ISO 14 000 désigne l'ensemble des normes qui concerne le management environnemental. Ces normes s'adressent à toute entreprise qui souhaite valoriser la mise en œuvre d'une gestion visant à maîtriser son impact environnemental.

La norme ISO 14001, la plus connue et utilisée des normes de la série 14 000, est basée sur le principe d'amélioration en continue et constitue le référentiel de base pour la certification environnementale. Ce référentiel contient 18 exigences réparties en 6 chapitres :

- Les exigences générales (intentions de l'établissement en terme d'environnement)
- La politique environnementale (objectifs de l'entreprise)
- La planification des actions
- La mise en œuvre (inventaire des moyens et méthodes nécessaires pour répondre aux objectifs)
- Les contrôles et les actions correctives (surveillance de la fonctionnalité du système de management environnemental)
- La revue de direction

La norme ISO 14 001 impose d'être en adéquation avec la législation en vigueur en terme d'environnement et exige un véritable engagement dans la politique de la direction mais ne fixe pas d'exigences absolues en matière de performance environnementale.

La certification se déroule par cycle de 3 ans avec un audit de départ et deux audits intermédiaires.



## Système de Management Environnemental et d'Audit : SEMA

Ce règlement européen créée en 1995, par l'Union Européenne, intègre les exigences de la norme ISO 14 001 mais s'en distingue par une obligation de transparence sur :

- La communication des objectifs fixés
- La communication des résultats obtenus

Une déclaration environnementale (transparente et non technique, accessible au public) doit être produite par le demandeur du label et décrit :

- La politique environnementale de l'entité
- Les pistes de progrès environnementaux
- La description du système de management environnemental

Pour cela, le règlement SEMA demande que l'on s'intéresse aux impacts et enjeux environnementaux :



- Des achats
- Du travail fait par les sous-traitants et fournisseurs
- Des transports (en amont, en aval, sur site...)
- Des produits ou services (écobilan)
- Y compris au travers de leurs impacts directs ou indirects sur la biodiversité

Toute organisation certifiée ISO 14001 obtient un certificat SEMA si elle publie une déclaration environnementale conforme aux critères du règlement. La certification SEMA est délivrée suite à un audit externe et la vérification de la déclaration environnementale.



## Chartes et labels nationaux à destination des producteurs en agriculture conventionnelle



<b>Label</b>	<b>Certification Agriculture Durable</b>
<b>Organisme porteur</b>	Réseau agriculture durable
<b>Pour qui ?</b>	Agriculteurs souvent en polyculture-élevage
<b>Objectifs</b>	C'est un système de production agricole qui concilie autonomie des intrants et économie afin de produire une alimentation durable et de qualité
<b>Critères et Méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autodiagnostic de durabilité reprenant trois méthodes d'évaluation établissant 19 indicateurs sur 3 pôles (économique, social et environnemental).</li> <li>• Respect d'un cahier des charges en 12 points clés pour les systèmes d'élevage de ruminants et un cahier des charges pour les grandes cultures économes.</li> </ul>
<b>Particularités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Utilisation des engrais et des produits phytosanitaires limitée à des seuils strictes</b></li> <li>• Ne se résume pas à un simple label ou cahier des charges mais à une véritable démarche d'amélioration en continue.</li> </ul>

Labels	Certification environnementale des exploitations agricoles	Certification Agriculture Raisonnée
Organismes porteurs	Commission Nationale de Certification Environnementale 	Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement 
Pour qui ?	Agriculteurs, arboriculteurs, vignerons, maraîchers...	Producteurs agricoles
Objectifs	Répondre aux attentes des consommateurs et valoriser les productions dans une démarche de respect de l'environnement.	
Critères	Prise en compte de 4 thèmes sur la base du référentiel national de l'agriculture raisonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité</li> <li>• Stratégie phytosanitaire</li> <li>• Gestion de la fertilisation</li> <li>• Gestion de la ressource en eau</li> </ul>	
Particularités	<p>3 niveaux de progression :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Niveau 1</b> : respect de l'éco-conditionnalité de la PAC + autoévaluation selon les critères du niveau 2 ou indicateurs du niveau 3</li> <li>• <b>Niveau 2</b> : respect de 16 exigences environnementales (essentiellement orientées sur les apports et la limitation des fuites accidentelles dans le milieu).</li> <li>• <b>Niveau 3</b> (Haute Valeur Environnementale) : évaluation sur une base d'indicateurs amenant à une obligation de résultat.</li> </ul> <p>Attribuée pour une durée de 3 ans avec contrôle intermédiaire inopiné durant cette période. Possibilité de s'engager collectivement.</p>	<p>Attribuée pour une durée de 5 ans avec contrôle intermédiaire inopiné durant cette période.</p> <p><b>Correspond au deux premiers niveaux de la certification environnementale</b></p>



D'autres labels, chartes et certifications existent, partiellement équivalentes à la certification environnementale de niveau 2, pour certaines productions au niveau local ou régional :

- **AREA** : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine
- **CrITERRES** : Qualification des exploitations agricoles de la haute lande de manière à répondre aux spécificités pédoclimatiques de cette zone et aux attentes du grand public vis à vis d'une agriculture de qualité, travaillant dans la transparence et le respect du terroir
- **Fiore Guisto** : Réservé aux producteurs de la pépinière et de l'horticulture ornementale du bassin méditerranéen
- Norme NF V01-007 de la **coopérative Terrena**
- Norme NF V01-007 de la **SCA de la région d'Arcis sur Aube** (Scara) pour la production céréalière
- **Engagement Qualité Carrefour (EQC)** : reconnaissance partielle pour la production de pommes de l'exploitation

## Chartes et labels nationaux à destination des viticulteurs

Labels	Qualenvi Lauréat	Terra vitis
Organismes fondateurs	Association Qualenvi 	Terra vitis 
Pour qui ?	Viticulteurs indépendants	Viticulteurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser l'excellence en matière de traçabilité et d'organisation</li> <li>• Respecter le terroir</li> <li>• Partager sa passion en aménageant son domaine et communiquer sur ses produits</li> </ul>	Produire des raisins de haute qualité avec des méthodes écologiquement durables en vue de préserver l'environnement et la santé humaine
Critères	Prise en compte de 4 thèmes sur la base du référentiel national de l'agriculture raisonnée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité</li> <li>• Stratégie phytosanitaire</li> <li>• Gestion de la fertilisation</li> <li>• Gestion de la ressource en eau</li> </ul>	
Particularités	Pour répondre à ces engagements, ces vigneron participent aux actions de l'association avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ateliers d'échanges pour améliorer leurs pratiques</li> <li>• Des audits d'évaluations réalisés par un organisme indépendant</li> <li>• Des enquêtes mystères</li> </ul>	Contrôle annuel d'un organisme indépendant
	<b>Correspond au deux premiers niveaux de la certification environnementale</b>	<b>Correspond au deux premiers niveaux de la certification environnementale</b>



## Chartes et labels nationaux à destination des producteurs de l'horticulture et de la pépinière ornementale


Labels	MPS-GAP	MPS ABC
Organismes fondateurs	« Milieu Programma Sierteelt » Sustainable Quality	
Pour qui ?	Pépiniéristes et horticulteurs	
Objectifs	Code de bonnes pratiques horticoles couvrant les aspects environnementaux et santé/sécurité, proche du référentiel français de l'agriculture raisonnée	Vise à améliorer les pratiques et techniques des pépinières, pour un meilleur respect de l'environnement
Critères	Conforme au référentiel GLOBAL GAP, développé par EUREP, l'union internationale des supermarchés	MPS-ABC repose sur les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des enregistrements continus et rigoureux :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des consommations d'engrais</li> <li>• D'énergie</li> <li>• D'eau, de produits phytosanitaires</li> <li>• Du mode de gestion des déchets</li> <li>• De la consommation de CO<sub>2</sub> (de la production)</li> </ul> </li> <li>• <b>Une évaluation basée sur des standards</b> permettant d'obtenir une note et de situer l'entreprise</li> <li>• <b>Une qualification selon l'impact environnemental, basée sur un audit terrain</b> réalisé par un organisme indépendant</li> </ul>
Particularités	Premier niveau de notation MPS <b>reconnu au niveau international.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce certificat tient compte de l'éco-toxicité des produits et des mesures de prévention des risques de pollution mises en place par les producteurs</li> <li>• Reconnu au niveau international, la qualification offre 3 niveaux de notation en fonction de la note obtenue (A, B,C)</li> </ul> 
	L'audit intervient en fin de première année puis la note attribuée est réévaluée chaque trimestre avec un audit intermédiaire une fois tous les trois ans	

A ces certifications MPS, peuvent être ajouté :

- La certification **MPS SQ**, qui garantit que les salariés sont employés dans des conditions responsables et couvre les 3 domaines que sont les conditions d'emploi, la santé et la sécurité au travail. Cette certification est conforme au code de Conduite International en matière de conditions d'emploi et de travail.
- Les certifications **MPS Quality & MPS Qualitree** qui garantissent la traçabilité et la fiabilité des processus de production.

L'obtention de toutes ces certifications MPS permet au producteur de bénéficier du label Florimark Production, le plus haut niveau de certification.

<b>Labels</b>	<b>Fair Flowers Fair Plants</b>		<b>Plante bleue</b>	
<b>Organismes fondateurs</b>	Fair flowers fair plants		Val'hor	
<b>Pour qui ?</b>	Horticulteurs		Horticulteurs et distributeurs des produits frais de l'horticulture	
<b>Objectifs</b>	Valoriser une production et des produits respectueux de l'environnement et des conditions sociales nécessaires à leurs élaborations.		Outre la valorisation des produits, la certification Plante Bleue permet de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement avec un dispositif spécifique aux entreprises horticoles	
<b>Critères</b>	Etre certifié MPS ABC niveau A ou B (ou équivalent) + MPS SQ (respect du Code Internationale de Conduite (10 règles dont la n°6 : «Utilisations responsable et minimale des pesticides» et n°8 : «Protection de l'environnement»))		Prise en compte d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs adaptés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'irrigation</li> <li>• La fertilisation</li> <li>• La protection des cultures</li> <li>• Les déchets</li> <li>• L'énergie</li> <li>• L'environnement de l'entreprise</li> <li>• Le social</li> </ul>	
<b>Particularités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification du respect des règles du label par des clients mystères</li> <li>• Outils et promotion commerciale mis à disposition</li> <li>• Système d'amende et d'exclusion si non-respect des engagements</li> <li>• Coût faible</li> <li>• <b>Reconnaissance internationale</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Correspond au deux premiers niveaux de la certification environnementale</b></li> <li>• Accordée pour une période de 3 ans avec un audit en cours de période de validité</li> </ul>	


<b>Label</b>	<b>Charte Qualité Fleurs</b>	
<b>Organisme fondateur</b>	Val'hor	
<b>Pour qui ?</b>	Producteurs et distributeurs de fleurs coupées	
<b>Objectifs</b>	Offrir aux fleuristes des fleurs de catégorie Extra ayant une excellente tenue en vase	
<b>Critères et démarche</b>	Respecter 6 engagements : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agréer exclusivement des fleurs produites localement</li> <li>• Sélectionner des fleurs de catégorie Extra</li> <li>• Vérifier la bonne application des normes de qualité européennes par un contrôle externe</li> <li>• Réaliser des tests de tenue en vase pour valider la durée de vie des fleurs</li> <li>• Auditer toutes les structures adhérentes par un organisme indépendant</li> <li>• Constituer un outil d'observation pour améliorer la qualité des produits</li> </ul>	
<b>Particularités</b>	Réservé aux producteurs de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• alstroèmère</li> <li>• anémone de Caen</li> <li>• anémone hybride</li> <li>• anthurium</li> <li>• célosie</li> <li>• chrysanthème des fleuristes</li> <li>• freesia</li> <li>• gerbéra</li> <li>• iris</li> <li>• lis</li> <li>• lisianthus</li> <li>• mufler</li> <li>• pivoine</li> <li>• renoncule</li> <li>• rose</li> <li>• tournesol</li> <li>• tulipes</li> </ul>	


## Chartes, normes et labels nationaux à destination des producteurs de fruits et légumes

Label	<b>Vita Certa</b>	
Organisme porteur	MPS Fruits & Légumes	
Pour qui ?	Producteurs de fruits et légumes (filère longue)	
Fonctionnement	Ensemble de certifications de pilotage des intrants avec suivi quotidien, traçabilité par lot et exigences en matière d'hygiène, de fiabilité et durabilité du produit et de sa production.	
Critères	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Certification MPS Fruits et Légumes Durabilité</b>, sont évalués : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'énergie</li> <li>• Les produits de protection des cultures</li> <li>• Les engrais</li> <li>• Les déchets produits</li> <li>• L'eau</li> <li>• L'empreinte carbone</li> </ul> </li> <li>• <b>Certification MPS Fruits et Légumes Fiabilité</b> (relation client-fournisseur pour les LMR).</li> <li>• <b>Certification MPS Fruits et Légumes Hygiène avec le respect des normes GlobalGAP</b> (jusqu'à la recherche de micro-organismes).</li> </ul>	
Particularités	Le décernement du Label Vita Certa est conditionné à l'obtention des meilleurs notes dans les différentes certifications MPS Fruits et Légumes	

## Chartes, normes et labels nationaux à destination des producteurs agricoles sans intrant d'origine de synthèse

Certification	<b>Agriculture Biologique</b>	
Organisme porteur	Agence Bio	<p>Label AB européen</p>  <p>Label AB français</p>
Pour qui ?	Agriculteurs et filières agroalimentaires désireux de valoriser leurs productions	
Objectifs	Système de production basé sur la non utilisation de produits chimiques de synthèse, traduit en des règles rigoureuses dans les principes de production, de préparation, d'importation, de contrôle, de certification, de sanctions et d'étiquetage	
Critères	Certification par un organisme indépendant qui évalue la vie du produit, sa traçabilité et son mode de production. Seuls les produits contenant au moins 95% de leurs ingrédients d'origine biologique ont le droit de porter le logo du label français Agriculture Biologique AB ou le logo européen.	
Particularités	C'est une certification avec les objectifs d'une marque.	

<b>Charte</b>	<b>Charte de l'agriculture paysanne</b>	
<b>Organisme porteur</b>	Confédération paysanne et Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	
<b>Pour qui ?</b>	Agriculteurs	
<b>Objectifs</b>	Redonner aux actifs agricoles leur rôle social, économique et écologique, afin de considérer la production agricole dans sa globalité	
<b>Critères et démarche</b>	<p><b>La charte est basée sur les trois grands principes du développement durable et se décline en 10 principes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre</li> <li>• Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde</li> <li>• Respecter la nature</li> <li>• Valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares</li> <li>• Rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles</li> <li>• Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits</li> <li>• Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations</li> <li>• Rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural</li> <li>• Maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées</li> <li>• Raisonner toujours à long terme et de manière globale</li> </ul>	
<b>Particularités</b>	<p>Six thèmes (répartition, transmissibilité, travail avec la nature, développement local, autonomie et qualité) qui permettent l'analyse globale à la fois des dimensions sociale, économique et environnementale. Pour chaque critère, des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs permettent le diagnostic, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fixer des seuils de définition du cadre politique (niveau de primes, éco-conditionnalité, socio-conditionnalité)</li> <li>• Guider l'évaluation de la démarche</li> </ul>	

<b>Label</b>	<b>Normes DEMETER</b>	
<b>Organisme porteur</b>	DEMETER International	
<b>Pour qui ?</b>	Producteurs agricoles	
<b>Objectifs</b>	Valoriser une production qui répond au principe de la biodynamie	
<b>Critères et démarche</b>	<p><b>Avant toute accréditation, satisfaire à 10 principes de l'agriculture biodynamique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise remplit un questionnaire et le renvoie à Demeter International qui vérifie les informations fournies afin de vérifier la compatibilité de la démarche</li> <li>• Un contrat de conversion est signé entre l'entreprise et Demeter International</li> <li>• L'entreprise adhère à une association biodynamique nationale</li> <li>• Le gestionnaire de l'entreprise participe à un cours d'introduction dans l'agriculture biodynamique</li> <li>• L'entreprise, avec un organisme accrédité conseiller biodynamique, produit un plan de gestion dans lequel une vue d'ensemble du processus de conversion est détaillé</li> <li>• L'organisme de contrôle transmet le rapport d'inspection à Demeter International pour l'évaluation</li> <li>• Si la gestion de l'entreprise répond aux normes Demeter, un certificat est délivré Demeter, qui peut également contenir des conditions et des recommandations. Puis la certification d'un contrat est conclu entre Demeter International et l'entreprise. L'entreprise paie à Demeter International un droit de licence pour l'utilisation de la marque</li> </ul>	
<b>Particularités</b>	<b>Peu présent en France.</b> L'inspection effectuée par un organisme indépendant à lieu chaque année. C'est une certification avec les objectifs d'une marque.	



## Les autres Signes d'identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)

### A L'Appellation d'Origine Contrôlée ou Protégée

L'AOC désigne un produit dont les caractéristiques découlent de son origine géographique, et établit donc un lien intime entre produit et terroir. Les AOC ont pour équivalent européen les AOP.

### B L'Indication Géographique Protégée (IGP)

L'IGP désigne un produit issu d'une zone géographique dont une quantité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribuées à cette origine précise. L'IGP s'applique aux produits agricoles et alimentaires, autres que les vins et spiritueux.



### C La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)

La STG permet de protéger des dénominations de produits à caractère traditionnel qui ne présentent pas de lien avec leur origine géographique.



### D Le label rouge

Le Label Rouge atteste que des denrées alimentaires ou des produits agricoles non alimentaires et non transformés possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges, qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés » (art. L.641-1 du code rural).



### E Certificat de conformité :

#### Atout de Qualité Certifiée ou Critères Qualité Certifiée

La certification de conformité garantit uniquement des caractéristiques spécifiques, particulières, identifiables, objectives, mesurables ; ou le respect (la conformité à) de règles préalablement fixées de production, de transformation ou de conditionnement d'une denrée alimentaire ou d'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé, d'un service ou une production industrielle.

## Point réglementaire

### Directive 98/34/CE : définition d'une norme (article 1, définition 6)

- Les normes correspondent à des spécifications techniques mises en place volontairement par une structure et approuvée par un organisme de certification agréé.

**Les normes, les certifications ne sont pas des obligations réglementaires. Elles se font sur la base du volontariat de la structure.**

- Décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles.
- Agriculture raisonnée :
  - Décret n° 2002-631 du 25 avril 2002 relatif à la qualification des exploitations agricoles au titre de l'agriculture raisonnée
  - Arrêté du 30 avril 2002 relatif au référentiel de l'agriculture raisonnée

## Ce qu'il faut retenir

---

- Existence de certifications permettant de valoriser ses pratiques culturales ou ses produits
- Norme ISO 14001 : certifie le système de management, pas le produit
- Label AB : certifie le produit

### + POUR ALLER PLUS LOIN

---

- **Site du ministère de l'agriculture :**  
<http://agriculture.gouv.fr/>
- **Site de l'Institut Nationale de l'Origine et de la Qualité :**  
<http://www.inao.gouv.fr/>
- **Site internet du Comité français d'accréditation :**  
<http://www.cofrac.fr/>
- **Site internet des ressources sur la norme ISO 14001 :**  
<http://iso14001.fr/>
- **Site internet de l'Union Européenne sur le SEMA :**  
[http://ec.europa.eu/environment/emas/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm)
- **Site internet des labels et certifications :**  
[www.itab.asso.fr](http://www.itab.asso.fr)  
<http://www.farre.org>  
[www.institut-agriculture-durable.f](http://www.institut-agriculture-durable.f)  
<http://www.labelrouge.fr/>  
<http://www.agriculture-durable.org/>  
<http://www.terravitis.com/>  
<http://www.qualenvi.com/Accueil.qualenvi.fr>  
<http://www.my-mps.com/Profile/WelcometoMPS/tabid/82/language/en-US/Default.aspx>  
<http://www.fairflowersfairplants.com/home-fr.aspx>  
<http://www.valhor.com/qualite-certification/>  
<http://www.mps-food.com/en-us/home.aspx>  
<http://www.agencebio.org/>  
<http://www.agriculturepaysanne.org/>  
<http://www.demeter.net/>